

Observations et propositions sur le projet de PLUi, commune de Barville



Marie-Christine Barthélemy

<christine.barthelemy.demarches@gmail.com>

À enquetepublique@ccvhs.fr

Madame la Présidente de la Commission d’Enquête,

Nous habitons le hameau de La Caillerie (Cf. extrait du règlement graphique joint) et nous souhaiterions que les deux bâtiments qui sont en face de notre habitation puissent être identifiés dans le PLUi comme pouvant changer de destination, conformément à l’article L151-11 2° du code de l’urbanisme.

En effet, il s’agit :

D’une part, d’un bâtiment situé sur la parcelle 128, qui fut une habitation (elle possède une grande cheminée ainsi qu’une porte et deux fenêtres), et qui est actuellement utilisée en dépendance. Toutefois, nous souhaiterions pouvoir l’utiliser en habitation ou en hébergement touristique, à court ou moyen terme, d’où notre demande.

D’autre part, d’un bâtiment accolé au précédent, situé sur la parcelle 130. Il est composé d’une habitation (qui a priori a bien gardé ce statut d’un point de vue cadastral) et de sa dépendance, à l’extrémité ouest, que nous souhaiterions également pouvoir réutiliser en habitation ou en hébergement touristique.

Dans les deux cas, ce changement de destination n’affecterait pas l’activité agricole puisque les parcelles attenantes ne sont pas cultivées et dépendent de notre unité foncière. En outre, le changement de destination permettrait la réhabilitation de cet ensemble caractéristique de l’architecture vernaculaire locale de qualité patrimoniale : maçonnerie en moellons enduits, encadrements des baies en pierre et briques, couvertures en petites tuiles plates, huisseries en bois. De plus, tous les critères cumulatifs énoncés à l’article 2.5.3.3 du règlement écrit du PLUi sont bien remplis.

Vous trouverez en pièce jointe une photographie de chacun de ces deux constructions.

Par ailleurs, nous nous étonnons que le règlement soit aussi permissif en termes de construction neuve et de préservation du bâti ancien, pourtant de qualité et encore relativement authentique. En effet, la règle « toutes formes architecturales peuvent être autorisées si elles s’insèrent harmonieusement dans le paysage environnant » risque de prendre le pas sur la condition de la règle : « en respectant les principes suivants : harmonies des volumes, formes et couleurs en accord avec les constructions existantes (matériaux, pentes de toit, éléments de toiture) », et ce d’autant que ces conditions ne sont pas explicitées davantage dans la suite du règlement (ex : « les toitures devront faire l’objet d’une bonne insertion dans leur environnement » ou « l’insertion soignée » des panneaux solaires). Les formulations sont très larges, voire vagues, ou très insuffisantes (une seule règle concernant les façades !). Il sera très difficile pour le service instructeur et l’autorité compétente d’objectiver les décisions d’urbanisme et de vérifier que les interventions ne vont pas dénaturer les lieux. Afin de préserver la cohérence architecturale du territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Haute Sarthe, nous souhaiterions que la partie sur la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère soit complétée, en s’appuyant sur les réelles qualités du patrimoine local.

Cela serait également l’occasion d’ajouter une règle pour la préservation des fossés, indispensables à l’équilibre écologique du territoire et caractéristiques du paysage rural local, au même titre que les haies.

Restant à votre disposition, nous vous remercions pour la prise en compte de nos demandes.

Avec toute notre considération,

Marie-Christine Barthélemy
Etienne et Laure Barthélemy
La Caillerie
3, route de la Caillerie
61170 Barville

Fwd: Protection captage d'eau



mairie saint julien sur sarthe <mairiesaintjulien61@gmail.com>
À enquetepublique@ccvhs.fr
Cc Emma Richard



2259117 - Plan de division Signé.pdf
819 KB

▼

Bonjour,

En complément je vous informe que le bâtiment qui recevra les installations de traitement des eaux fera plus de 4 mètres de hauteur et les clôtures 2 mètres.

Bien cordialement

Vianney GIRARD
0615393637
VP Habitat et Urbanisme
----- Forwarded message -----
De : **mairie saint julien sur sarthe** <mairiesaintjulien61@gmail.com>
Date: sam. 8 nov. 2025 à 11:43
Subject: Protection captage d'eau
To: <enquetepublique@ccvhs.fr>
Cc: Emma Richard <dcgs@ccvhs.fr>, Christine desmortier <Chris.desmortier@gmail.com>

Bonjour;

La Bordinière à Saint Aubin d'Appenai lieu de création d'un forage d'eau potable pour notre CDC.

Vous trouverez en PJ le plan du géomètre qui a découpé une parcelle en 3 à proximité du futur forage. Parcelles ZC n°40 et 41, le N° 40 sera le périmètre immédiat du forage et propriété du Syndicat Départemental de l'Eau. La ZC n°42 reste une propriété privée.

Demande : Permettre de déroger aux hauteurs de clôture prévues dans le PLUI en effet la réglementation va nous imposer des grandes hauteurs

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande

Cordialement

Vianney GIRARD
0615393637
VP Habitat et Urbanisme

Photosol - Contribution EP PLUi



Juliette Ladeve <juliette.ladeve@photosol.fr>

À : enquetepublique@ccvhs.fr

Cc : Nafissatou FALANA

 En cas de problème lié à l'affichage de ce message, cliquez ici pour l'afficher dans un navigateur web.



Contribution EP PLUi Photosol.pdf

476 KB



Bonjour Madame la Présidente,

Je vous contacte à propos de l'enquête publique actuellement en cours pour le PLUi de la Vallée de la Haute Sarthe.

Vous trouverez ci-joint la contribution de la société Photosol.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à cette contribution,

Bien cordialement,

Juliette LADEVE

Chargée de développement de projets photovoltaïques

+33 (0)6 82 73 48 57

juliette.ladeve@photosol.fr

206 rue La Fayette - 75010 Paris

www.photosol.fr



Re: Enquête publique



Philippe Letourneau <phil.letourneau@icloud.com>

À enquetepublique@ccvhs.fr

Bonjour,

je réitère ma demande effectuée il y a un mois de disposer de l'enquête publique afin de comprendre les enjeux qui y sont liés?

Pourriez vous s'il vous plait me la transmettre.

Cordialement,

P L

32 rue Quéru

61390 FERRIERES LA VERRERIE

Le 12 oct. 2025 à 14:28, Philippe Letourneau <phil.letourneau@icloud.com> a écrit :

Bonjour,

Je souhaiterais disposer de l'enquête publique en cours relative au « PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - ABROGATION DES CARTES COMMUNALES »

Pourriez-vous me la transmettre s'il vous plaît ?

Je vous souhaite une bonne semaine.

Cordialement,

Philippe Letourneau

32, rue Quéru

61390 Ferrières la Verrerie

Ferrière la Verrerie



mairie saint julien sur sarthe <mairiesaintjulien61@gmail.com>

À enquetepublique@ccvhs.fr

Cc Emma Richard; FOSSEY Sébastien; METAYER Béatrice

 LA VERRERIE.pdf
85 KB

 Cadastre Verrerie.pdf
10 KB

Bonjour,

Demande de modification du zonage PLUI sur Parcelle ZD 65, ZD 67 et une partie ZD 68 Commune Ferrière la Verrerie lieu dit "La Verrerie"

Objet : Des bâtiments agricoles existants ayant fait l'objet d'autorisation d'urbanisme non présents sur le cadastre à classer en zone N mais pas en Nf (empêche le développement de l'activité agricole - Elevage de volaille faisant l'objet d'un label : nécessité de pouvoir évoluer en cas d'évolution de la réglementation)

EN PJ plan de cadastre et vue aérienne permettant de visualiser l'écart.

Merci de l'attention que vous porterez à ma demande

Cordialement

Vianney GIRARD
VP Urbanisme
0615393637

Participation à l'enquête publique du PLUI



Camille Peyregne - Ecurie <ecurie.cp61@gmail.com>

À enquetepublique@ccvhs.fr



Camille Peyregne _ Demande de révision de la classification de la parcelle 0099 au Ménil Brout.pdf



4 MB

Bonjour,

Vous trouverez en PJ, ma contribution à l'enquête publique sur le PLUI.

Pouvez-vous accuser la bonne réception de mon courriel avec la pièce jointe de 7 pages?

Je vous remercie,

Bien cordialement,

Camille PEYREGNE

Le Hutrel

61250 LE MENIL-BROUT

06 72 66 27 57

St Julien sur Sarthe



mairie saint julien sur sarthe <mairiesaintjulien61@gmail.com>

À enquetepublique@ccvhs.fr

Cc Emma Richard



Saint Julien sur Sarthe.docx

543 KB

Bonjour,

Je relaie une demande des propriétaires des parcelles présentes dans la zone visée sur le plan ci joint située à Saint Julien sur Sarthe.
Demande d'intégration dans la zone urbaine constructible. Parcelles situées dans le périmètre d'assainissement collectif à immédiate proximité de la zone commerciale.

Merci de l'attention que vous porterez à cette demande.

Cordialement

Vianney Girard
0615393637
VP Habitat et Urbanisme